



SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE

Agissons Ensemble

Commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MAI 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 19

Pouvoir : 0

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le 20 Mai, le conseil municipal légalement convoqué le 12 Mai 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gaëtan Fauvain, maire

Présents : Gaëtan Fauvain, Anthony Laidet, Nathalie Beaudet, Michel Durand, Sandra David-Boudet, Fabien Cogno, Caroline Fructuoso, Benoît Juliat, Christelle Paget, Gérard Dumire, Carole Bouteille Van Den Besselaer, Jean-François Bernollin, Stéphanie Sandelion, Quentin Martinaud, Angélique Rebouillat, Sébastien Cormareche, Caroline Salson, Daniel Vicente, Camille Montorier.

Secrétaire de séance : Sébastien Cormareche

● APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 29 AVRIL 2026

Le procès-verbal du 29 Avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

● ORDRE DU JOUR DU 20 MAI 2026

- 1-Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- 2-Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- 3-Signature d'une convention avec le Conseil Départemental : réfection de chaussée sur la RD7 à Villesollier
- 4-Tour de table des adjoints
- 5-Informations de Monsieur le Maire

● DELIBERATIONS ADOPTEES

★★★★★

39 - 2026 Objet : Désignation d'un conseiller municipal dans la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) – Communauté de Communes Val de Saône Centre

Vu la délibération du conseil communautaire en date 14 avril 2026 décidant de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T), pour la durée du mandat, composée de 15 membres, soit un représentant par commune membre de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

Vu la candidature de Mme Caroline FRUCTUOSO, conseillère municipale.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres

- Désigne Mme Caroline FRUCTUOSO, conseillère municipale pour représenter la commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne au sein de la C.L.E.C.T.

★★★★★

40 - 2026 Objet : Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs – Fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 20 juillet 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivantes :

Article 1650 du CGI

1. Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs ainsi que celui de leurs suppléants est porté de six à huit.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;*
- trois agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;*
- cinq agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.*

2. Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

3. La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. A défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques un mois après mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal. Le directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas soit vingt-quatre noms dans les communes de 2 000 habitants ou moins, soit trente-deux noms dans les communes de plus de 2 000 habitants, ou contient des noms de personnes ne remplissant pas les conditions exigées au 1.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal

**LISTE DES 24 NOMS pour la désignation de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants par le directeur Départemental
des finances publiques**

1	GENILLON	Sylvain	798 Chemin de Collonges	01140	Saint-Etienne-sur-Chalaronne
2	DURAND	Denis	13 bis Rue de la Bresse	01140	Saint-Etienne-sur-Chalaronne
3	JOSEPH épouse GERMAIN	Françoise	5 Lotissement La Chalaronne	01140	Saint-Etienne-sur-Chalaronne
4	BEAUDET	Jérôme	28 Impasse du Dérontay	01140	Saint-Etienne-sur-Chalaronne
5	VERNE épouse MONTORIER	Camille	1 Impasse du Bourg	01140	Saint-Etienne-sur-Chalaronne
6	BARTOLOME	Christian	145 Lot Les Peupliers Allée 2	01140	Saint-Etienne-sur-Chalaronne
7	PIEGAY	Patrick	4 Carrefour du Centre	01140	Saint-Etienne-sur-Chalaronne
8	GUILLON	Eve	651 Chemin de Barbarel	01140	Saint-Etienne-sur-Chalaronne
9	CHAMONARD	Jean Michel	636 Chemin de Barbarel	01140	Saint-Etienne-sur-Chalaronne
10	CUROT épouse RABUEL	Laura	6 Lot La Glenne	01140	Saint-Etienne-sur-Chalaronne
11	FRETY	Julien	4 Lot La Glenne	01140	Saint-Etienne-sur-Chalaronne
12	DEMOLINA épouse PAGET	Christelle	2 Lot du Vieux Moulin	01140	Saint-Etienne-sur-Chalaronne
13	CHAMPION épouse KOCHMANN	Isabelle	243 Chemin de Collonges	01140	Saint-Etienne-sur-Chalaronne
14	SANDELION épouse SALSON	Caroline	701 Chemin de Montpopier	01140	Saint-Etienne-sur-Chalaronne
15	ROUVEYROL épouse LAIDET	Amandine	81 Chemin de Collonges	01140	Saint-Etienne-sur-Chalaronne
16	RAMBOUT	Eric	182 Chemin de Corcelles	01140	Saint-Etienne-sur-Chalaronne
17	BREVET	Cédric	370 Chemin de Collonges	01140	Saint-Etienne-sur-Chalaronne
18	CHEVALIER	Jérôme	17 Lot Les Peupliers Allée 3	01140	Saint-Etienne-sur-Chalaronne
19	DE MAUROY	Catherine	14 Rue des Etangs	01140	Saint-Etienne-sur-Chalaronne
20	FABRIZIO	Rocco	3 Lot du Vieux Moulin	01140	Saint-Etienne-sur-Chalaronne
21	TAINOFF	Jessika	83 Chemin de Saint Blaise	01140	Saint-Etienne-sur-Chalaronne
22	JOSSET	Julie	10 Chemin de Côte Laine	01140	Saint-Etienne-sur-Chalaronne
23	SOUSSAN	Dominique	10 Carrefour du Centre	01140	Saint-Etienne-sur-Chalaronne
24	FAVRE	Michel	4 Rue du Beaujolais	01140	Saint-Etienne-sur-Chalaronne

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur Anthony Laidet, 1^{er} adjoint au maire, informe de la transmission au Conseil Départemental de l'Ain du dossier relatif à un réaménagement de plateaux surélevés sur la route départementale 7 à Villesollier. En effet, ceux-ci sont en mauvais état.

Il est convenu avec le Département la réhabilitation d'un plateau surélevé existant, la suppression des deux autres plateaux et la création d'un nouveau.

S'agissant de travaux situés dans l'emprise du domaine public routier départemental, il convient d'établir une convention précisant les engagements respectifs des deux collectivités vis-à-vis de ce projet.

Après la présentation du dossier, le conseil municipal à l'unanimité des membres :

- Approuve ladite convention relative à la réfection de la chaussée sur la RD7 à Villesollier
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

★ ★ ★ ★ ★

Tour de table des adjoints :

Nathalie Beaudet :

-Présentation du Schéma de Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI) : mission, rôle, apports concrets et effets attendus pour la gestion communale, mise en œuvre sur le terrain.

Nous plébiscitons cette démarche pour connaître les carences en termes de couverture incendie et apporter des améliorations afin de réduire les risques.

Ce schéma sera réalisé par le Bureau d'Etudes GEOCODA et sera mis à jour chaque année pendant 5 ans.

Anthony Laidet :

-Rencontre avec un menuisier afin de restructurer la table de la salle du conseil et pouvoir accueillir les 19 membres du conseil municipal dans de bonnes conditions de travail. Un devis est en cours.

-Pour le local communal Rue de la Dombes loué à l'entreprise EGCP : le tarif bleu pour le compteur électrique a été mis en place ce jour, le tarif jaune sera déposé fin août début septembre.

-Travaux micro-crèche : la dernière tranche commencera au mois d'Août dès que la crèche sera fermée pour les congés d'été

-Local/ logement Epicerie : rencontre avec les locataires il y a une quinzaine de jours afin de constater quelques dégâts notamment le pisé qui se fissure dans le logement ainsi que la charpente qui sera à traiter. Des rendez-vous avec 2 entreprises sont programmés prochainement.

-Carrefour de Corcelles : TMF va intervenir afin de reprendre l'évacuation existante afin qu'il n'y ai plus de flaque d'eau stagnante sur ce carrefour. Un courrier a été envoyé aux riverains afin d'entretenir le fossé passant dans leurs propriétés.

- Route de Valeins : nous avons rencontré un propriétaire pour étudier son évacuation d'eau de toiture et résoudre le problème d'eau (venant de la chaussée et de sa toiture) stagnante au niveau de son portail.

Michel Durand :

-Ventilation salle du conseil : l'entreprise intervient demain pour le changement d'une pièce

-le sanitaire du plan d'eau de Tallard fonctionne de nouveau

-Participation à la réunion du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bord de Saône le 19/05/2026 pour le renouvellement du bureau. A été élu président Mr Benoit Peigne.

-la mairie a envoyé une concertation aux habitants du secteur de Graboz, concernant l'éventuel mise en place d'un Point d'Apport Volontaire.

-Participation à une réunion du CAUE.

Informations des conseillers municipaux

Stéphanie Sandelon :

-le 12 juin aura lieu la Stépha night, course à pied nocturne - actuellement 120 inscrits et 70 bénévoles.

Daniel Vicente :

-est ce qu'il y a des caméras dans le village ? est-ce que cela serait envisagé ? = réponse : non pour le moment, cela représente un coût pour la collectivité.

Fabien Cogno :

-participation à la réunion du Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône pour le renouvellement du bureau. A été élu président Mr Didier Muneret- et Fabien Cogno en tant que vice-président.

Jean-François Bernollin :

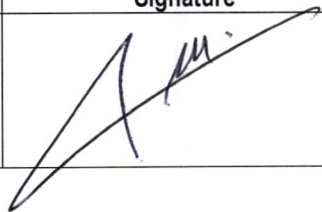
-La haie le long de l'allée piétonne Rue des Etangs vers la résidence Réséda sera à entretenir afin de faciliter le passage des riverains.

Informations du maire Gaëtan Fauvain :

- Enduro Carpe tout le weekend du 22 au 25 mai 2026 au Plan d'eau de Tallard
- Courrier de Mr le Préfet – **Conseil exceptionnel le Vendredi 5 Juin à 18h** – Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.
- Instauration de servitudes d'utilité publique sur l'installation de stockage de déchets non dangereux exploitée par le SYTRAIVAL sur la commune.
- Arrêté municipal portant lutte obligatoire contre les chenilles processionnaires
- Courrier division de l'Organisation scolaire : fermeture de la 8^{ème} classe
- Prochain conseil municipal : Jeudi 18 Juin à 20h30.

La séance est levée à 21h55

Signature du maire et du secrétaire de séance :

Le Maire	Signature	Secrétaire de séance	Signature
Gaëtan FAUVAIN		Sébastien CORMARECHE	